

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1844

Artikel: Faut-il encenser l'industrie pharmaceutique? : Les fabricants de médicaments ont un poids sur la santé publique qui déborde le surcoût qu'ils imposent sur le marché national
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

incontournable pour l'accès à Internet. L'amende qui lui est infligée est d'un niveau jamais égalé. Elle n'est pas excessive en regard des avantages acquis par Swisscom dans le gigantesque marché de la toile. Par ailleurs, l'amende ira dans la caisse fédérale. Elle retournera donc au propriétaire de l'entreprise condamnée.

Cette décision de la Comco est la suite logique d'une stratégie concertée avec le Surveillant des prix et la Commission de la communication qui est le régulateur fédéral. L'an passé, ces trois organes fédéraux sont intervenus auprès du Conseil fédéral pour réclamer une modification de la loi sur les télécommunications. La LTC donne à Swisscom le droit de fixer, après entente avec ses concurrents, les tarifs d'utilisation de son réseau. Le régulateur peut intervenir

après coup s'il juge l'accord inéquitable. En jouant sa puissance et faisant traîner les négociations, le propriétaire du réseau peut gagner beaucoup d'argent. Dans l'Union européenne, c'est le régulateur qui détermine le prix de l'accès au réseau. L'amende que vient de prononcer la Comco rappelle au Conseil fédéral qu'il est temps de réviser la loi sur les télécommunications, trop favorable à son ancienne régie.

Migros et Coop, comme toutes les entreprises désireuses de grandir par fusion, sont pratiquement hors d'atteinte des rigueurs de la loi sur les cartels. La Comco ne peut s'opposer à une concentration d'entreprises (art 9 et 10) que si elle parvient à démontrer que le nouveau groupe est capable de supprimer une concurrence efficace. La preuve n'est pas facile à faire. La législation européenne est

nettement moins permissive en matière de fusion.

La crise financière a mis en évidence le danger que représente le gigantisme des entreprises. Dans le dernier rapport annuel de la Comco, Walter Stoffel, son président, préconise un renforcement de la loi sur le contrôle des fusions, en accord avec les propositions faites, début 2009, par un groupe d'experts (DP 1810).

La Commission de la concurrence a été récemment restructurée. Elle a gagné en indépendance vis-à-vis des milieux économiques et, on le constate aujourd'hui, en audace. Pour obtenir une égalité de rigueur dans la lutte en faveur d'une concurrence équitable, il est urgent de modifier les lois plutôt que de changer ceux qui les appliquent.

Faut-il encenser l'industrie pharmaceutique?

Les fabricants de médicaments ont un poids sur la santé publique qui déborde le surcoût qu'ils imposent sur le marché national

Jean-Daniel Delley (5 novembre 2009)

Sur la base d'une étude qu'elle a elle-même commandée, l'industrie pharmaceutique helvétique bombe le torse. Poids lourd de l'économie, première exportatrice, cette branche contribue de manière significative à la croissance et à l'emploi. Mais à quel prix? Et pour quel bénéfice?

Le tableau est impressionnant. Les médicaments représentent à eux seuls plus du quart des exportations. Si la branche n'occupe que 0,8% des

personnes actives, elle contribue à 2,7% de la plus-value de l'économie helvétique et sa productivité s'élève à plus du triple de la productivité moyenne. Par ailleurs la branche se montre particulièrement résistante aux aléas de la conjoncture et offre des salaires élevés. Que demander de plus à ce fleuron industriel? Qu'il contribue de manière efficace et efficiente à la santé publique. Et de ce point de vue, le projecteur révèle de moins spectaculaires

exploits.

En matière de prix tout d'abord. Dans un marché qui fonctionne, un produit nouveau ne peut s'imposer que s'il est meilleur ou meilleur marché. Une règle qui ne prévaut pas sur le marché des médicaments. Protégés par l'interdiction des importations parallèles, les pharmaceutiques imposent aux assurés helvétiques des prix nettement supérieurs à ceux qui prévalent dans les pays voisins (DP 1772).

Et à l'échéance d'un brevet, elle n'hésitent pas à mettre sur le marché un produit semblable vendu au prix fort comme une nouveauté (DP 1742). Une pratique favorisée par le laxisme de l'autorité d'accréditation des médicaments. On sait la pression exercée par l'industrie pharmaceutique sur le corps médical pour imposer ses médicaments et les sommes colossales dépensées pour la publicité – entre 600 et 900 millions de francs pour le seul marché helvétique. Il n'en faut pas moins pour convaincre le quidam des bienfaits d'un

produit qui n'aura qu'un impact limité, voire aucun effet sur son état de santé. On connaît les liaisons dangereuses entre l'industrie et la recherche clinique, le manque de transparence des essais et l'absence de publicité de l'ensemble des résultats obtenus.

A l'heure où les pharmaceutiques cherchent à polir leur image, il faut relire des ouvrages tels que *Le prix des médicaments*, publié aux Editions d'En Bas en 2006 (DP 1757) et *Hold-up sur la santé* (DP 1682). Ils documentent à

foison la face sombre de cette industrie dont l'objectif premier reste le profit et non la santé publique. Pour preuve les efforts qu'elle déploie pour influencer les pouvoirs publics ici – on se souvient de la volte-face du président des démocrates-chrétiens sur les importations parallèles après une visite à Bâle – et ailleurs, par exemple aux Etats-Unis pour torpiller le réforme de l'assurance maladie (DP 1682). Resterons-nous longtemps encore longtemps éblouis par la bonne santé économique de cette industrie pour laquelle nous payons le prix fort?

Conférence sur le climat: au-delà d'une position d'attente

La Suisse face aux enjeux de la conférence de Copenhague

Daniel Schöni Bartoli (8 novembre 2009)

Du 7 au 18 décembre 2009 aura lieu la conférence de Copenhague des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le but est de trouver un successeur au protocole de Kyoto dont la validité court jusqu'en 2012. Si ce dernier a joué un rôle symbolique, ses résultats sont restés très décevants. Début novembre, les délégations des 175 Etats se sont réunies à Barcelone pour une semaine de négociation sur les textes censés permettre des décisions en décembre.

Les enjeux de la conférence concernent la fixation des niveaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le financement de mesures d'adaptations pour les pays en développement et le transfert de technologies. Selon

le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), il resterait entre 10 et 20 ans pour inverser les tendances en terme de réchauffement dû aux GES et cet organisme recommande une réduction de 25 à 40% des émissions pour les pays développés d'ici 2020, puis de 80 à 95% pour 2050 ainsi qu'une réduction de 50% d'ici 2020 pour les pays plus pauvres. Le but de la manœuvre est d'éviter impérativement un réchauffement de plus de deux degrés au-delà duquel les dégâts ne seraient plus maîtrisables. Alliance Sud, qui réunit six organisations suisses actives dans la coopération au développement et qui préconise une réduction de 40% pour notre pays d'ici 2020, semble plutôt craindre que la montagne accouche

d'une souris.

En effet, l'enjeu est de convaincre les pays en voie de développement de s'engager dans des réductions sans lesquelles l'objectif global ne pourra être atteint. Etant donné l'historique et l'importance des émissions actuelles des pays développés (sans compter que c'est bien la consommation des pays riches qui explique une grande partie des émissions des pays émergents), seuls des engagements réellement ambitieux de ceux-ci pourront convaincre les pays en voie de développement, ce qui n'est pas gagné d'avance (on apprend notamment que les Etats-Unis souhaitent que l'année 2005 soit adoptée à la place de l'année 1990 habituellement retenue comme référence, ce qui permettrait